



Conseil des droits de l'homme

48e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Égypte

Genève, le 28 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Égypte et lui formule les recommandations suivantes :

1. Limiter la peine de mort aux crimes les plus graves selon le droit international et l'abolir pour les mineurs, selon les obligations internationales de l'Égypte.
2. Libérer les personnes en détention préventive au-delà de la limite légale de deux ans et garantir que le code de procédure pénale respecte les standards internationaux en matière de droits de l'homme.
3. Garantir les droits à la liberté d'expression et de la presse, notamment en adoptant une loi sur l'accès à l'information et en débloquent les pages web des médias indépendants.
4. Mettre en œuvre la loi relative à l'asile, en collaboration avec le HCR et selon les obligations internationales de l'Égypte, y inclus les principes de protection et de non-refoulement.

Je vous remercie.